

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le 02 septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal est réuni sous la présidence de Mme Angéline APPRIEUX, maire.

Sont présents : M.Mme APPRIEUX, DANZO, FAURE, VASSEUR, ANDRE, AVALLET, DELAY, PEDEUX, SANTONAX, LANTHEAUME, HUREL, GAS, POURCHERE, CARRION.

Absents excusés :

Secrétaire : Michèle AVALLET

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame le Maire lit le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 juillet . Aucune remarque n'a été signalée.

DOSSIER SPAR

Information : vendredi 05 septembre réunion avec la commission de sécurité pour permettre l'ouverture de la salle.

Présentation de 3 avenants :

1- SOCOTEC : dossier P08/133/DR/LM ; objet de l'intervention : diagnostic accessibilité handicapés de la salle polyvalente de Primarette

Le devis présenté est de 1076.40€ TTC.

Le permis de construire de la salle a été déposé avant 2007 et de ce fait, nous ne sommes pas sous le coût de cette loi.

Le conseil municipal décide de ne pas donner de suite à ce courrier pour l'instant.

2- Menuiserie : modification du marché initial par l'entreprise PROPONNET : remplacement de la porte (accès à la chaufferie) pour la mettre en conformité « coupe feu » pour la passer à 1 heure (actuellement $\frac{1}{2}$ h)

Le conseil municipal décide de ne pas donner de suite pour l'instant.

3- Lot électricité : calorifugeage de la gaine centrale d'arrivée d'air (incendie). plus-value nette : 2490.07€

Le conseil municipal donne son accord pour cette dépense pour la conformité du dossier sécurité.

Travaux de la Commission SPAR

Michèle Avallet présente de manière succincte les 1^{er} travaux sur la rédaction du règlement intérieur et le tableau des prix de location. Ces prix ont été élaborés en fonction du marché (pratiqués pour les salles de la région) et au regard de la qualité du bâtiment neuf.

	LOCAUX : 1 jour	LOCAUX : 2 jours	EXTERIEURS : 1 jour	EXTERIEURS : 2 jours
Associations	100 euros	200 euros	500 euros	650 euros
Particuliers	250 euros	400 euros	500 euros	650 euros
Location pour la partie seule de l'office/bar : 50 euros pour la demi-journée				

- LOCATION 1 JOUR - Salle rendue propre le lendemain avant 8 heures

- LOCATION 2 JOURS - Salle rendue propre le surlendemain avant 8 heures

En complément , Mme le Maire présente un 1^{er} devis de FAURE PROPLETE SERVICE pour le nettoyage de la salle après les manifestations :

Option 1 : maintenance hebdomadaire = 80 euros HT par passage

Option 2 : maintenance mensuelle = 120 HT euros par passage

Option 3 : maintenance ponctuelle = 135 HT euros par passage.

Par ailleurs, l'achat d'une machine pour faire ce nettoyage reviendrait à environ 4000 euros.

Le conseil municipal :

- estime que les prix de location proposés semblent ne pas être assez élevés si l'on en juge par les coût d'entretien,
- décide qu'il convient de demander d'autres devis d'entretien, de voir le volet électricité chauffage (prévu dans une quinzaine de jours avec l'entreprise POIPY)
- de dégager si possible un budget prévisionnel pour le prochain conseil.

De ce fait, la commission SPAR propose de se réunir le 26-09 à 9h30.

En attendant, le conseil autorise Mme le maire à louer ponctuellement la salle dès lors que nous avons toutes les autorisations.

Informations diverses

- peinture des bois intérieurs (couleur bambou) refaite,
- augmentation des extincteurs : récupération des 3 de l'ancienne salle et pose de 2 nouveaux. La pose a été faite,
- Les travaux des abords de la salle ont été commencés ; l'enrobé a été fait,
- Le nettoyage de la salle sera fait la semaine prochaine derrière les entreprises.

PRETS

Mme le Maire a rencontré des banques pour obtenir un prêt pour la salle de 129 775 € et pour un emprunt FCTVA (fond de compensation TVA) de 99 000 €.

1 - Pour le premier, 3 banques ont répondu :

Banques	Durée du prêt : 20 ans	Coût total du prêt	Validité de l'offre
CERA Caisse d'épargne	Taux annuel : 4.90% Ech. 10 325.37 €	206 507.40 €	Jusqu'au 18 septembre
	Taux trimestriel : 4.81 % Ech. 2534.70 € x 4 = 10 138.80 €	202 776.00€	Jusqu'au 18 septembre
CASRA crédit agricole sud Rhône Alpes	Taux trimestriel : 4.99 % Ech. 2573.42 € x 4 = 10 293.68 € + 40 € de frais de dossier	205 873.77 €	Jusqu'au 25 septembre
DEXIA	Ech. constantes Taux trimestriel 5 % Ech. 2575.58 € x 4 = 10 302.32 €	206 064.43 €	Jusqu'au 12 septembre
	Ech. Dégressives Taux trimestriel : 4.91 %	195 241.18 €	Jusqu'au 12 septembre

A noter que la caisse d'Epargne et DEXIA nous ont fait des propositions sur 25 ans et 30 ans, portant le coût total du prêt à un montant trop élevé.

Daniel Danzo nous fait part de l'endettement de la commune sur les années à venir en terme de charges de prêts :

2008	54 557 €
2009	56 034 €
2010	52 257 €
2011	52 257 €
2012	52 257 €
2013	46 054 €

Le conseil décide de valider l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne sur 20 ans par 11 voix pour ; 3 abstentions ; 0 voix contre.

2 - Pour le second prêt : 2 banques ont répondu

Banques	Propositions		Validité de l'offre
CERA Caisse d'épargne	100 000 € sur 2 ou 3 ans	T.F.T 4.80 % Frais de mise en place 100 €	18 septembre
CASRA crédit agricole sud Rhône Alpes	99 000 € sur 2 ans	Indexé sur EURIBOR 12 mois de l'avant veille du jour du prêt + 0.40 % * Révisable une fois par an Frais de dossier 65 €	25 septembre

* ex : taux au 22-07-08 : 5.413 % + 0.60 % = 6.013 %

taux au 26-08-08 : 5.304 % + 0.40 % = 5.704 %

Le conseil décide de valider l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne par 11 voix pour ; 3 abstentions ; 0 voix contre.

DOSSIERS D'URBANISME

Daniel Danzo nous informe des dossiers d'urbanisme en cours :

2 dossiers de déclarations préalables

- GONZALEZ Guy La Grande Charrière pour une clôture => dossier en attente pour demande de photos du site

- BERTUZI Jean Claude Tur et Revola modification d'une fenêtre en porte-fenêtre.

GARDERIE / ECOLE

Rentrée scolaire 2008/2009 le 02 septembre 2008.

Semaine scolaire de 4 jours au lieu de 5 jours d'où une plage d'heures laissée libre au niveau des 2 ATSEM.

En conséquence : proposition d'instaurer un système de garderie.

Il est proposé : 16 h 30 / 17 h avec un maximum de 10 enfants en garderie (possibilité de réactualiser ce nombre en fonction des demandes).

Karine Vasseur propose au conseil, un règlement intérieur, les modalités de la Régie de Recettes pour l'encaissement des produits de la garderie, la mise en place d'un régisseur et d'un suppléant pour organiser cette fonction - voir coordination avec la cantine -.

Sont pressentis : Sylvie Roulet et Noël Hurel.

Le coût de 0.70 € est retenu pour 30 mn de garderie et par enfant.

Le conseil décide de valider cette organisation.

A noter que pour cette rentrée scolaire, l'escalier de l'école (côté est) est fermé en raison de sécurité au niveau du garde-corps et des marches. Un devis présenté par l'entreprise NORMAND fait état d'un coup de réfection de 3 163.42 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

- Attaque des moutons de la ferme Guillon par des chiens errants,
- Terrains non cultivés et/ou en friches : A nettoyer : prévoir un courrier de Mme le Maire pour les propriétaires des terrains les plus exposés,
- Ambrosie : Mme Le Maire se renseigne sur les textes légaux en matière d'obligation de débroussaillage,

- Dépôt de poubelle côté ouest de l'école vers l'église. Il serait primordial de voir la réhabilitation de cet endroit en terme d'esthétique, de propreté, d'indication des types de déchets autorisés, etc.
- L'AMI propose des séances d'information sur l'agence de l'eau le lundi 13 octobre de 18 h à 20 h à Beaurepaire,
- Le rapport annuel du syndicat des eaux Dolon-Vareze est en lecture par Mme Le Maire.

A noter les prochaines dates des différentes commissions :

- commission info mairie : le 12-09 à 9h30 et le 19-09 à 10 h
- commission nouvelles technologies : le 12-09 à 11 h
- commission salle des fêtes : le 26-09 à 10 h
- en rappel la commission bâtiments le 06-09 à 10 h.

La date du **mardi 14 octobre 2008 à 20 h 30** est arrêtée pour le prochain conseil municipal.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 23 h 45.